Chambre de Métiers d'Alsace

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -680025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

IMMATRICULATION ET RADIATION DU CONJOINT COLLABORATEUR

Dans les 2 cas :

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques
- **Créer et Reprendre**
- **Centre de Formalités des Entreprises**

Formulaire :

1 formulaire P2
(document à télécharger)

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour l'immatriculation :

- 1 déclaration d'option de conjoint collaborateur en original (ou 2 exemplaires originaux si mention au registre du Commerce et des Sociétés) (document à télécharger)

Conjoint marié

- 1 exemplaire de l'extrait original de l'acte de mariage ou de la copie du livret de famille à jour ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du mariage

Pour les personnes liées par un pacte civil de solidarité (PACS)

- 1 exemplaire de la copie du livret de famille à jour avec la mention du PACS ou du certificat de PACS délivré par le Tribunal d'Instance ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du PACS

Si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et souhaitez la mention (non obligatoire), veuillez nous transmettre les pièces ci-dessus en 2 exemplaires originaux.

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour la radiation :

- 1 déclaration de radiation du conjoint collaborateur en original (ou 2 exemplaires originaux si mention au Registre du Commerce et des Sociétés) (document à télécharger)

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés (uniquement si mention au RCS)

Micro-entreprise :
- **Pas de frais**

Entreprise individuelle sauf micro-entreprise

- **50,95 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Chambre de Métiers d'Alsace

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 € ☐

Modification : 40,20 € ☐

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 € ☐

Modification : 30 € ☐

Mes coordonnées :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :